

# Un seuil de répression syndicale et politique a été franchi à l'université Rennes 2 dernièrement.

Suivant une logique productiviste, on a assisté sur le campus à la fermeture des filières jugées non rentables telles que les Lettres classiques ou le Gallo. Maintenant, le président souhaite dépolitiser la fac, en faire un lieu aseptisé où seules sa parole et ses décisions prévalent. Durant l'année 2013/2014, c'est la Confédération Nationale du Travail qui était virée de son local pour des raisons politiques assumées, au mépris de la liberté d'expression et d'une présence sur le campus depuis 1995.

Au cours des deux dernières années, cette volonté de dépolitisation et d'étouffement de toute contestation étudiante s'est concrétisée par le recrutement de plus de personnel de sécurité venant de sociétés de protection privée. Certains d'entre eux ont été entendus proférer des commentaires racistes et négationnistes lors de divers mouvements sociaux sur la fac. Les vigiles s'enhardissent, se permettent des commentaires irrespectueux, déplacés et vont même jusqu'à la menace et à l'agression verbale de militant-e-s ("celle-là, à chaque fois que je la vois, j'ai envie de la biffer", "la roue tourne", ou lorsque des vigiles sifflent des militant-e-s pour les appeler).

Le président de Rennes 2 serait doué sur la fac d'un pouvoir de police, que sa milice de vigiles se plaît à exercer en se pensant toute puissante.

Ils ne se contentent plus, dès lors, de pressions quotidiennes lors d'actions militantes telles que les tractages et les tables de presse. En décembre, ils sont allés jusqu'à contraindre à l'arrêt la tenue d'une table de presse commune CNT/RUSF (Réseau Universitaire Sans Frontière) à renfort de commentaires cyniques tout en se moquant du droit à l'image, prenant des photos avec leur appareil personnel. Lors d'une rencontre entre des militant-e-s et le conseiller juridique de Rennes 2, ce dernier a sous-entendu que toute les organisations contestataires ou syndicales étaient en danger. Il a aussi affirmé que la présidence ira porter plainte si des actions militantes du type tractage, tenue de table de presse, sont réalisées sans son aval. Concrètement, les organisations militantes doivent désormais informer la présidence de la moindre de leur action, afin d'obtenir une autorisation. Il est évident que ces demandes seront bien sûr refusées lorsqu'elles émaneront d'organisations pouvant contester et remettre en question le fonctionnement actuel de la fac.

Début janvier, la répression franchit un nouveau cap. Les vigiles alertent la présidence d'une diffusion de tracts sur le campus à l'extérieur des bâtiments, présidence qui va appeler et faire pénétrer la police dans l'université même pour contrôler et relever l'identité des militant-e-s en présence et les expulser. Si cette expulsion est une grave atteinte à nos droits syndicaux, le simple contrôle d'identité de syndiqué-es au nom d'un prétendu pouvoir de police laisse présager du pire pour l'avenir des libertés au sein de la fac !

Le président de Rennes 2 a appelé à défendre la liberté d'expression après l'attentat contre Charlie Hedbo. Nous n'allons pas manquer de lui rappeler que cette liberté n'est pas réservée aux journaux où aux hommes et femmes politiques, mais qu'elle se vit et s'entretient tout les jours, sur nos lieux de vie, de travail et d'éducation.

Leur allégeance aux logiques de productivité, voulant faire des lieux d'éducation des usines à futur-e-s travailleurs et travailleuses soumis-e-s aux lois du marché, ne doit pas nous faire oublier que les universités sont sensées être des lieux d'épanouissement, de culture, de savoir et d'émancipation !

**NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !**  
**Continuons de faire vivre la contestation, la réflexion politique et la diffusion d'idées critiques face à ces véritables matons et fascistes en devenir.**

**Nous condamnons la répression politique et syndicale et demandons :**

- l'arrêt immédiat des menaces à l'encontre des militant-e-s
- l'arrêt des pratiques autoritaires de la présidence, et de la politique de la peur
- L'accès à des locaux et à des panneaux d'affichage et le droit d'informer les étudiant-e-s par le biais de tracts ou de tables de presse sur le campus, quelle que soit l'organisation pourvu qu'elle ne défende pas des idées fascistes, racistes, homophobes ou sexistes.
- Le droit pour n'importe quel-le étudiant-e, même non organisé-e, de diffuser ses idées par le biais de tracts ou de table d'information tant qu'elles ne sont pas discriminatoires.
- le respect des droits et libertés syndicales

